
Union des Forestiers Privés : Section Tarentaise-Vanoise

Objet : Assemblée Générale de la section Tarentaise-Vanoise de l'Union des Forestiers Privés.

Chers adhérents, chères adhérentes,

L'Assemblée Générale de notre section se déroulera :

Le lundi 17 février 2020 à 18h00
à la Maison de la Coopération Intercommunale
133, quai Saint Réal 73600 MOUTIERS

- **Ordre du jour :**
 - Accueil des adhérent(e)s,
 - Bilan de l'année 2019,
 - Renouvellement du Conseil d'Administration,
 - Prévision d'activités pour 2020,
 - Diffusion d'un film forestier (25min),
 - Présentation de la « Forêt Bouge » (bourse foncière et autres fonctionnalités),
 - Questions diverses

- **A 19h30, pot de l'amitié.**

A l'issue de l'Assemblée Générale, pour ceux qui le souhaitent, un repas sera pris en commun à l'Auberge Savoyarde, Place de la Liberté à Moûtiers. Prix du repas : **25€**.

Afin de faciliter l'organisation de cette soirée et de prévoir le nombre exact de repas, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer le bulletin-réponse ci-joint, accompagné d'un chèque d'un montant de 25€ par personne, valant réservation, si vous souhaitez participer au repas, **avant le 11 février 2020**.

Vous trouverez également joint à ce courrier d'invitation à l'Assemblée Générale, l'appel à cotisation pour 2020. Avec la nouvelle organisation de la forêt privée savoyarde, la cotisation est versée au niveau départemental à l'Union des Forestiers Privés de Savoie.

Nous vous invitons à renouveler votre cotisation dès maintenant ou à nous rejoindre si vous n'avez pas encore adhéré. Pour cela, veuillez renvoyer le bulletin d'adhésion ainsi que le montant par chèque libellé au nom de l'Union des Forestiers Privés de Savoie à :

Union des Forestiers Privés de Tarentaise-Vanoise
Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet
73190 St Baldoph

Pour être efficace et dynamique, nous devons réunir le maximum de propriétaires de Tarentaise-Vanoise. Nous vous demandons de bien vouloir informer vos voisins, collègues, relations, de l'existence et de l'intérêt de notre structure.

Adhérer, c'est aussi bénéficier de certains avantages, notamment :

- Recevoir un appui technique plus important de la part de la technicienne forestière du C.R.P.F,
- Recevoir la revue « Parlons Forêt » et différentes informations via le site internet ufp73.fr
- Participer à des journées de formations et d'échanges
- Bénéficier d'un tarif très intéressant pour l'assurance responsabilité civile de vos forêts.

En comptant sur votre présence le lundi 17 février, moment fort dans l'année pour notre Union et pour la forêt privée de Tarentaise-Vanoise veuillez agréer, cher(e)s adhérent(e)s, à l'expression de mes salutations forestières.

Le président : **Pascal CHAUDAN**

Section de l'UFP 73, partenaire du :

Avec le soutien financier pour la bourse foncière de :



Bulletin-réponse,
à renvoyer avant le 11/02/2020 :



En cas d'absence, bon pour pouvoir :

M ou Mme..... donne pouvoir lors de l'Assemblée générale du 17/02/ 2020

à M ou Mme.....

Fait àle

Signature :

✂.....

Repas du 17/02/2020

M ou Mme.....réserverepas X 25 € =€

Pouvoir et réservation sont à adresser **avant le 11/02/2020** à l'adresse suivante :

CRPF – Union des Forestiers Privés de Tarentaise-Vanoise – 12, avenue du Général Buisson – 73200
ALBERTVILLE